

850 profs à former... et rien ne bouge !

La formation à la neutralité est pourtant indispensable

En septembre prochain, le fameux cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC) débarquera dans l'enseignement secondaire, une année après avoir fait son entrée dans le fondamental. 850 enseignants (surtout des profs de morale et de religion) doivent suivre une formation à la neutralité pour pouvoir le donner. Alors que l'on entame la dernière ligne droite de cette année scolaire 2016/17, aucune formation n'a démarré...

La formation à la neutralité, c'est indispensable pour donner ce cours qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Mais là, nous sommes à deux bons mois de la rentrée si l'on décompte les grandes vacances et les formations à la neutralité n'ont toujours pas démarré... En n'oubliant pas que les enseignants vont être focalisés sur la fin de l'année scolaire. « Je ne comprends pas pourquoi ces formations n'ont pas encore pu être rendues accessibles aux enseignants du secondaire », s'étonne le député

**Le point était
au gouvernement
ce mercredi:
il a été reporté**

Écolo Christos Doulkeridis. « J'ai été alerté par des enseignants qui s'étonnaient de ne pas les avoir trouvés. Je pensais qu'ils avaient mal cherché, mais, si je comprends bien, elles ne sont pas encore disponibles. C'est dommage parce que le cours d'EPC va commencer en septembre. Nous sommes en train de perdre beaucoup de temps. »

M. Doulkeridis ne pensait pas si bien dire. Depuis qu'il a interpellé la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns au parlement, il y a trois semaines, rien n'a bougé. Pis, le point était, ce mercredi, sur la table du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il a été reporté. Tant qu'il n'est pas passé, on ne sait pas qui donnera ces formations... et elles ne peuvent donc débiter !

ESTIMATION IMPOSSIBLE

Normalement, ces formations devraient être données par l'enseignement de promotion sociale, comme ce fut le cas pour les enseignants du fondamental. Tous les profs ne sont en fait pas concernés. « Des cours seront organisés pour ceux n'ayant pas bénéficié de cette formation lors de leurs études », a expliqué la ministre Schyns (cdH). « Le pourcentage de

profs du secondaire ayant une formation à la neutralité est impossible à estimer, sauf à recourir au recensement. Cette formation n'existait pas avant l'année académique 2004-2005 (on parle de la formation initiale des profs, Ndlr) et elle est depuis seulement obligatoire pour les cursus pédagogiques. » Combien d'enseignants sont-ils alors concernés ? « Il ressort des prévisions et des demandes de financement formulées par le cabinet de la ministre Simonis que le coût de l'organisation de la formation à la neutralité par l'enseignement de promotion sociale est de 67.000 €, reprend-elle. « Cette estimation se base sur un nombre théorique de 850 enseignants à former, répartis en 34 groupes devant chacun suivre 24 périodes. »

PARI RÉUSSI EN 2016

Question timing, cela devient donc très chaud. Au cabinet de la ministre Simonis (qui gère l'enseignement de promotion sociale, Ndlr), on rappelle que la décision était tombée très tard aussi l'an dernier. Que cela n'a pas empêché de former les gens dans les délais, même en débutant les formations en mai. D'autant plus que le dossier pédagogique existe déjà. Il est moins cinq malgré tout... ❖

DIDIER SWYSEN

Vingt heures de cours

C'est quoi une formation à la neutralité ?

Former quelqu'un à la neutralité, qu'est-ce que cela signifie précisément ? Ce genre de formation vise à doter les futurs enseignants d'un cadre juridique général (droits de l'homme, quelques éléments de la Constitution belge, décrets relatifs à la neutralité) et à susciter une réflexion, entre autres éthique, à propos des enjeux liés à l'enseignement. Elle doit aider les futurs profs à faire face à des situations où ils risqueraient d'être déstabilisés par les convictions différentes de leurs

élèves.

Ce module de formation se base sur les deux décrets de 1994 et 2003 organisant la neutralité dans l'enseignement. Il vise à expliciter ce qui établit les fondements de la neutralité et donc de la séparation des églises et de l'État dans les textes fondateurs belges et européens ; à définir et expliquer les notions liées à la neutralité (telles que la citoyenneté responsable, la tolérance, la pluralité, etc.) et relever leurs implications en vue de les appliquer dans le cadre des situations scolaires liées au cours de

philosophie et de citoyenneté. L'enseignant sera aussi formé à « expliciter et justifier les principes, processus et valeurs liés à l'éducation à la démocratie tels que : les fondements de la démocratie, de l'organisation de ses institutions, la citoyenneté politique, sociale, économique et culturelle, les enjeux de la société contemporaine, la capacité de vivre ensemble dans une société démocratique et interculturelle, la capacité de se développer comme sujet de droits et de devoirs, le développement de l'esprit et l'analyse

critiques », explique-t-on au cabinet de la ministre Simonis.

ÉVITER LES AMALGAMES

Le prof doit pouvoir amener ses élèves à développer un questionnement philosophique, une pensée critique et un discernement éthique, etc. Il doit leur fournir des pistes méthodologiques visant à les amener à éviter toute forme de confusion, amalgame ou instrumentalisation entre discours religieux, scientifique, politique, etc. ❖